

MODULE 4 - Jeudi 25 novembre 2021 de 9h00 à 13h00

Les différentes modalités d'implication des intermédiaires dans la lutte contre le piratage.



NUMÉRIQUE ET CRÉ@TION CULTURELLE :
MAÎTRISER LES NOUVEAUX ÉQUILIBRES ENTRE
LIBERTÉS PUBLIQUES ET DROITS D'AUTEUR

Spécialités : droit de la propriété intellectuelle /
droit des nouvelles technologies, de
l'informatique et de la communication.

Niveau 2 : approfondissement des
connaissances et de la pratique de la matière .

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé
une formation en droit, 3 ans d'expérience
professionnelle et des connaissances de
base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique
basée sur des cas concrets. Formation
ponctuée de moments d'échanges avec les
participants.

Public visé : formation ouverte à l'ensemble
des barreaux, aux juristes et directeurs
juridiques d'entreprises, aux magistrats.

Support pédagogique : support remis aux
participants.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin
de formation.

Evaluation de la formation : un test de
connaissance est prévu à la fin de chaque
module de formation.

Cette séance sera consacrée à une cartographie des acteurs jouant un rôle dans l'écosystème du piratage et aux différentes modalités permettant de les impliquer dans la lutte contre le piratage, en droit dur ou en droit mou, le cas échéant sous l'égide du régulateur.

Objectifs pédagogiques :

- connaître les approches juridiques possibles auprès des acteurs impliqués dans le piratage ;
- analyser les différents outils de droit souple disponibles ;
- appréhender l'évolution du rôle du régulateur.

- les listes noires et accords volontaires et le rôle du régulateur à cet égard (approche dite « *Follow the money* », approche dite « *Name & Shame* »).

Intervenants :

Carla Menaldi, directrice des affaires juridiques, européennes et internationales (Hadopi).

Raphaël Berger, directeur des études et de l'offre légale (Hadopi).
Un acteur de la publicité.

Contenu de l'atelier virtuel :

1/ Cartographie des acteurs impliqués dans l'écosystème du piratage

2/ Les différentes approches possibles :

- les actions judiciaires en cessation ;
- les perspectives offertes par la proposition de DSA à l'égard des intermédiaires techniques (qualification, nouvelles obligations telle que « *Know your customer* », etc.) ;



S'inscrire